



Lettre d'informations, de réflexions et de propositions citoyennes

Numéro 15 – Février 2021

Sommaire

(Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Fifi : « Ah ! Les maux des mots ! »

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud : un accouchement laborieux mais prometteur ?

Le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), un enjeu essentiel pour la protection du territoire

Vélo : à Sénart, on perd souvent les pédales !

Brèves

GPSE : qui sommes-nous ?

« Une société qui survit en créant des besoins artificiels pour produire efficacement des biens de consommation inutiles ne paraît pas susceptible de répondre à long terme aux défis posés par la dégradation de notre environnement. »

Pierre Joliot-Curie.

Fifi : « Ah ! Les maux des mots ! »

Fifi a depuis longtemps le désir de s'engager. Il a lu, sur le site de la radio Evasion, que, selon le Président de l'agglomération, à propos de la transition écologique et principalement sur l'alimentation : « Tout le monde a quelque chose à dire sur le sujet »

et qu'il se disait ouvert à toutes les propositions, espérant « embarquer les habitants de manière à ce qu'ils participent aux décisions ».

Fifi a cependant quelques doutes sur la sincérité des propos. En effet, un collectif d'associations, entre autres, :

- ✓ Demande, sur ce sujet et depuis plusieurs années, sans succès, la participation de la population ;
- ✓ A fait des propositions en ce sens.

Ce même collectif, à ce qu'il en a lu, ne reçoit même pas de réponses à ses courriers ! Mais enfin, en ces temps particuliers, il faut croire ! Saint Prudence entend notre appel !

Fifi se rend sur le site de l'agglomération et est inquiet : « *Territoire apprenant* », « *ville complète* », ... des mots qu'il ne comprend pas !

En se renseignant, il constate un usage erroné. Il existe un réseau Mondial sous l'égide de l'UNESCO des « villes apprenantes ». De quoi s'agit-il ? « Une ville apprenante développe l'apprentissage tout au long de la vie pour tous... et pose les fondements d'un développement social, économique et environnemental pérenne ».

On est bien loin d'« une agglomération (qui) s'impose de plus en plus comme un pôle de référence en matière d'enseignement supérieur et de recherche. » phrase présentant Grand Paris Sud comme un « territoire apprenant » ... de par le nombre de ses établissements.

Le projet de l'UNESCO est bien loin mais le vocabulaire est là !

Mais « Apprenant », c'est chic, non ?

Pour la « ville « complète », il pense spontanément à la crêperie « Œuf, jambon, fromage » et au « pain complet ». Ses recherches n'aboutissent pas. La réponse à sa question restera ... incomplète.

Mais « Ville complète », c'est chic, non ?

Dans la nuit, il entend les sirènes de la police. Il sourit car il pense encore à un autre mot « Echo police », non « Ecopolis » : encore un mot compliqué issu du rapport de la commission Attali de 2008 et utilisé par les élus.

Il retrouve un article d'un hebdomadaire qui, en 2016, titrait : « Ecopolis : vers des villes nouvelles vertes ». Et si « Ville durable » était compréhensible par tous ?

Mais « Ecopolis », c'est chic, non ?

Au-delà de ces exemples, Fifi repensait aux propos du Président. « Tout le monde a quelque chose à dire sur le sujet ».

Encore faudrait-il que les mots et les concepts soient accessibles et compréhensibles par tous ! Arrêtons la xyloglossie* !

Mais : « Xyloglossie », c'est chic, non ?

Christophe chantait « Les mots bleus ». Assurons-nous qu'à Grand Paris Sud, les bleus ne soient pas ceux des coups portés à la démocratie par l'usage de mots incompris par le plus grand nombre.

(*) du grec xylon : bois et glossa : langue / laleô : parler, c'est-à-dire « langue de bois »

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud : un accouchement laborieux mais prometteur ?

Des retards en cascade

Le SCoT, principal document d'urbanisme prescriptif qui doit être élaboré et voté par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, a subi plusieurs retards de réalisation :

- Le Conseil communautaire de l'Agglomération a fixé son périmètre géographique d'étude dès 2017, puis prescrit son lancement en décembre 2017.
- Le calendrier initial prévisionnel était le suivant :



- Une première longue phase de diagnostic territorial, menée par les services de l'Agglomération, a abouti à l'automne 2019.
- Le processus a ensuite été « gelé », en attente de la désignation d'un nouveau Conseil communautaire à l'issue des élections municipales de mars 2020.
- La crise sanitaire a entraîné un retard supplémentaire, le deuxième tour des municipales n'ayant eu lieu que le 28 juin 2020.
- Le nouvel exécutif de l'Agglomération Grand Paris Sud n'a donc été installé qu'en juillet 2020. La procédure d'élaboration du SCoT a donc repris seulement après, dans un cadre légal par ailleurs modifié.

Vers un nouveau SCoT à partir de 2021

Suite à l'habilitation législative introduite par la loi Elan, l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT a été publiée au JO du 18 juin 2020. Elle adapte l'objet, le périmètre

et le contenu du SCoT afin de tirer les conséquences de la création du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et du transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Elle entrera en vigueur au 1^{er} avril 2021, mais des dispositions transitoires permettent aux SCoT en cours, qui n'ont pas encore arrêté leur projet, d'appliquer les nouvelles dispositions par anticipation (uniquement dans la mesure où l'entrée en vigueur du SCoT est postérieure au 1^{er} avril 2021).

Les principales nouveautés portent sur :

- L'incitation à un périmètre proche du bassin d'emploi ou de mobilité
- La possibilité pour l'établissement porteur de SCoT d'associer d'autres organismes à l'élaboration du SCoT
- Le recentrage du SCoT sur le projet politique stratégique : le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) est remplacé par le projet d'aménagement stratégique (PAS), qui co-existe avec le document d'orientation et d'objectifs (DOO), les éléments constituant le rapport de présentation étant placés, quant à eux, en annexe,
- Le regroupement des champs thématiques du DOO du SCoT autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles.
- La possibilité pour le SCoT de valoir plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La possibilité de contenir un programme d'actions pour préparer la mise en œuvre du schéma

Source : Ministère de la cohésion des territoires :

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-scot-un-projet-strategique-partage-pour-lamenagement-dun-territoire#scroll-nav_6

Notre point de vue

Notre collectif a consacré un premier dossier complet au SCoT de l'agglomération, dès le n°2 de notre lettre L'Écocitoyen déchaîné de juin 2018...

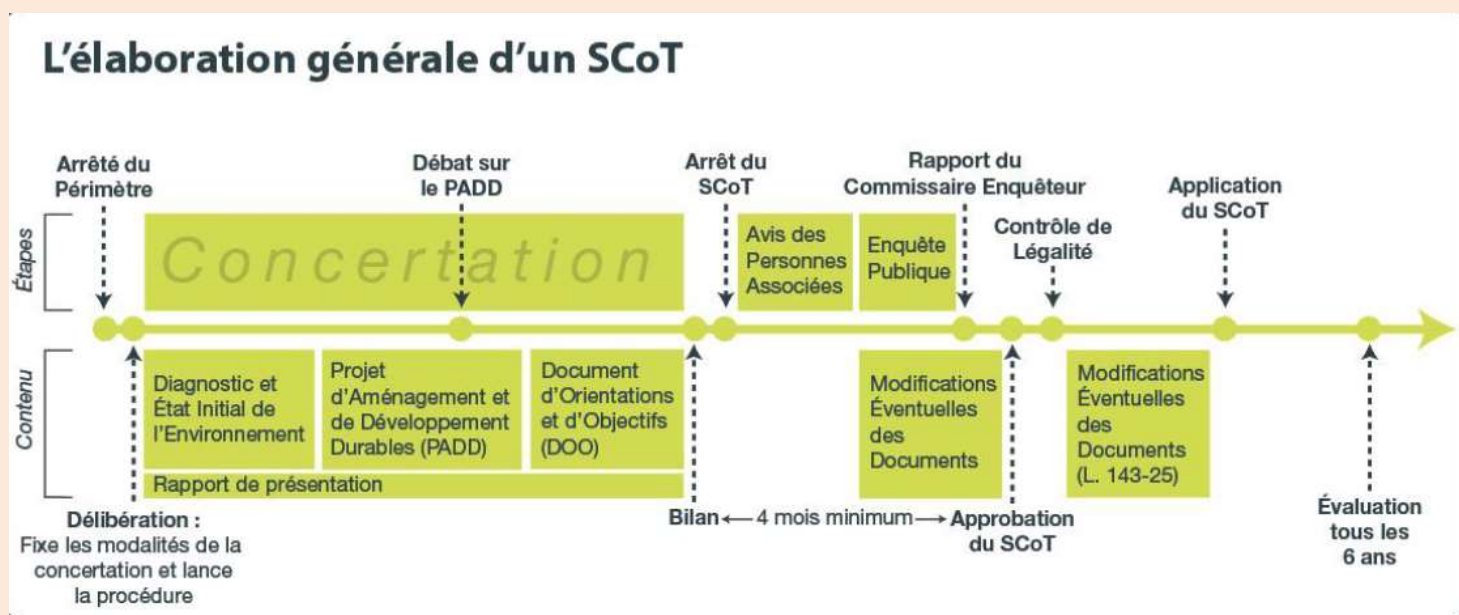
Notre collectif avait ensuite rencontré le 18 novembre 2019, Stéphane Raffalli, vice-président de l'agglomération en charge du SCoT et Philippe Clément, directeur de la prospective, qui nous avaient présenté le diagnostic réalisé alors, tout en nous indiquant qu'il était préférable d'attendre le résultat des élections municipales pour aller plus avant (cf. compte-rendu dans la Lettre de l'Écocitoyen n°10, décembre 2019).

Néanmoins, notre collectif avait retourné début décembre 2019 à l'agglomération, par fiche thématique, ses observations et une contribution d'ensemble (cf. notre site [Grand Paris Sud Ecocitoyen](#)).

Retardé pendant près d'un an par les péripéties électorales et la crise sanitaire, le processus a été relancé à l'automne 2020. Notre collectif a eu une nouvelle rencontre avec S. Raffalli et P. Clément le 15 décembre dernier qui nous ont présenté les grandes orientations devant structurer le projet stratégique du SCoT. Celui-ci doit être développé et discuté courant 2021 par le Conseil communautaire, ainsi que le Document

d'Orientation Stratégique (seul à avoir une valeur prescriptive). Le rapport final de présentation devrait être arrêté par le conseil en fin d'année 2021.

Il aura fallu quatre ans à l'Agglomération, depuis le lancement de la procédure fin 2017, pour en arriver là. Mais tout ne sera pas acté pour autant : il reste la phase légale de mise en enquête publique qui doit avoir lieu en 2022, avec l'espoir d'une entrée en vigueur qui suivra, soit cinq ans au total... Notre collectif a suivi et continuera à suivre de bout en bout la gestation de ce document d'urbanisme fondamental pour encadrer un développement équilibré du territoire de notre Agglomération.



Les orientations du SCoT de Grand Paris Sud

Trois orientations dominantes du Scot nous ont été présentées :

- **« La transition sociale et écologique et le développement d'une Ecopolis avec un fil rouge : « De la sobriété foncière à l'agglomération nourricière »**
- **L'affirmation de GPS dans la Grande Couronne parisienne en portant des projets de dimension nationale et métropolitaine** (Pôle génopolitain, CHSF, cluster sport, label territoire d'industrie, pôles universitaires, ...)
- **L'évolution du territoire vers une « ville complète »** pour que les habitants puissent travailler, habiter, se faire soigner, apprendre sur le territoire ».

Les formulations alambiquées de ces trois orientations nous semblent trop floues, et surtout pas clairement reliée aux principes de développement durable qui doivent soutenir le projet stratégique du SCOT.

Le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), un enjeu essentiel pour la protection du territoire

Le ZAN dans la situation actuelle

Beaucoup de collectivités locales se sont emparées du sujet du « Zéro Artificialisation Nette » comme d'une solution miracle pour interpréter et justifier certains projets urbains. C'est le cas du projet de SCoT de Grand Paris Sud qui assure vouloir incorporer cet objectif dans ses orientations.

Une situation commode actuellement compte tenu des informations disponibles.

En effet, la notion de terres artificialisées dépend des définitions et des fichiers fonciers que l'on utilise : le cadastre, le Mode d'occupation des sols (MOS) ou l'enquête Teruti-Lucas (il s'agit d'une enquête annuelle réalisée par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture avec pour objectif de suivre l'évolution de l'occupation et de l'usage des sols sur tout le territoire national)

Par ailleurs, l'Institut Paris Région (ex Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU)) s'appuie sur la définition suivante pour définir l'évolution des sols :

« La modification du milieu (sol, climat) ou des plantes, provoquée par l'homme. On entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

À titre d'exemple, l'artificialisation de la nature dans les espaces verts, les golfs, sur les talus routiers ou par l'éclairage artificiel induit des situations de piège écologique, d'impacts plus ou moins négatifs, de nuisances et pollution lumineuse, etc. »

Une lecture peu restrictive qui laisse le champ libre à beaucoup de projets consommateurs d'espaces agricole, naturels et forestiers.

Comprendre l'objectif du ZAN

Pour bien comprendre l'objectif du ZAN, décrit dans la circulaire adressée aux Préfets le 29 juillet 2019, il faut d'abord comprendre les données sur lesquelles s'appuie ce document. D'après le Commissariat général au développement durable (2018), l'augmentation de la consommation de ces espaces agricoles, naturels et forestiers augmente plus vite que la population. Dans le même temps, on constate que 30% des surfaces imperméabilisées le sont dans des communes où le taux de vacances de logements a augmenté de 50%.

En conséquence, pour justifier dorénavant les projets urbains, il est proposé de choisir entre deux possibilité : la **compensation** ou la **renaturation** d'espaces dédiés.

La question est de savoir à quelle échelle on agit : ce n'est pas la même chose que de compenser au niveau local, au niveau départemental ou au niveau national.

Selon France Stratégie, si l'on voulait atteindre le zéro artificialisation nette dès 2030, il faudrait réduire de 70% l'artificialisation brute par an et en renaturer 5 500 hectares chaque année également.

Une solution : appliquer le ZAN autrement

Compte-tenu de cette situation complexe sur le choix du référentiel à utiliser, une réflexion est actuellement en cours par les services de l'Etat et plusieurs associations environnementales. Pour la région Ile-de-France, l'idée consiste à établir une carte de végétation à haute résolution à partir, notamment, des images de l'IGN en infra-rouge 2018.

Il s'agit d'identifier les zones à enjeux pour la création d'espaces verts et de terrains à renaturer dans les zones urbaines denses et d'analyser l'occupation des zones agricoles permettant d'apprécier la répartition des friches et des terres cultivées. Au passage il est possible d'étudier les réservoirs et corridors écologiques par la méthode des graphes pour 4 espèces animales (hérisson, mésange charbonnière, murin de Bechstein, myrtil).

Ce travail complet devrait permettre d'apprécier à une échelle plus fine la réalité bâtie, les friches ainsi que les espaces naturels, forestiers et agricoles à protéger. France Nature Environnement Ile-de-France (FNE IDF) a répondu à un appel à projet de la Région Ile-de-France pour la mise en œuvre de ce travail de CARTO VEGETATION. Projet validé récemment.

L'Essonne* fait partie des premiers départements concernés par cette étude. Grand Paris Sud sera un des territoires étudiés en priorité ce qui pourrait avoir des conséquences intéressantes dans l'élaboration de son SCoT.

** Le travail commence le 1^{er} mars 2021 au sein de la fédération Essonne Nature Environnement*

Vélo : à Sénart, on perd souvent les pédales !

Souvent considéré comme un simple loisir, le vélo est un moyen de transport à part entière. Il doit être une réponse aux enjeux environnementaux et urbains qui se posent aujourd'hui. Si, depuis quelques années, la place du vélo ne laisse personne indifférent, il ne semble pas être une priorité et l'objet d'un vrai projet politique et pour les communes de Sénart voire de celles de Grand Paris Sud.

Alors qu'un plan vélo a été élaboré au niveau national avec des aides financières pour l'achat ou la remise en état des vélos, les liaisons douces sur Sénart inégalement développées et souvent créées pour les loisirs, sont entretenues par les communes sans aucune cohérence globale.

Ainsi les besoins des utilisateurs n'ont pas été pris en compte :

- L'état des pistes cyclables et piétonnes est très variable en fonction d'où l'on se trouve mais souvent elles ne sont peu voire pas entretenues, avec des nids de poule, des revêtements soulevés par les racines des arbres (bitume voire plaque de béton). Le nettoyage des feuilles à l'automne arrive tardivement ce qui devient dangereux avec la pluie puisque la chaussée est très glissante (Autant pour les cyclistes que pour les piétons) ;
- La largeur des voies est variable sauf lorsqu'elles sont balisées (voies récentes), toutefois elles subissent un rétrécissement lorsque les haies les bordant (qu'elles soient publiques ou privées) ne sont pas taillées. Certains trottoirs ont une largeur de moins d'un mètre alors que d'autres sont larges de 3 à 4 mètres ;
- Il est difficile de relier en vélo, gares, services publics, équipements culturels, sociaux et sportifs. Très peu de garages **sécurisés** existent. (Comment laisser son vélo électrique onéreux sur un arceau avec un antivol sans risque ?) ;
- La signalétique est absente sur toutes les communes ne favorisant pas l'inter-liaison. Sur les grands axes communaux et il est souvent difficile d'éviter les routes pour relier un endroit à un autre ;
- Une piste cyclable peut soudainement s'arrêter à la sortie d'une commune amenant le cycliste à emprunter une route étroite et dangereuse pour joindre la commune avoisinante ;

Des exemples :

- La sortie de Cesson pour aller sur Seine-Port ;
- La commune de Savigny-le-Temple : l'aménagement du TZEN permet des espaces dédiés aux cyclistes, mais il n'a pas été prévu par la ville la continuité de ces pistes (ex : une piste cyclable peut s'arrêter d'un coup pour devenir piétonne !).
- On peut constater que les pistes cyclables et piétonnes pour accéder aux centres commerciaux sont impeccables. Comble de l'ironie, une passerelle a été construite au-dessus de la Francilienne pour les piétons et les vélos afin de relier la commune de Lieusaint et le Carré Sénart (!!!) mais là aussi pour trouver son accès, il faut être un initié.

Pour conclure, il est urgent que l'Etat et les collectivités locales aient une politique cohérente sur la mobilité (Aide à la remise en état des vélos et pistes cyclable adaptées pour une utilisation quotidienne).

Les communes doivent impérativement vérifier, sur leur territoire, l'état des voies piétonnes et cyclables existantes. De plus une cohérence globale, entre le [plan vélo de l'agglomération](#) et les communes la constituant, doit être mise en œuvre pour encourager, développer et faciliter l'utilisation de ce moyen de transport.

Brèves

Trajectoire des avions au départ d'Orly : les élus et les associations appellent à la concertation

Lors de la Commission consultative de l'environnement (CCE) d'Orly du 26 janvier dernier, nous noterons une belle victoire pour les associations environnementales qui se sont mobilisées, avec plusieurs élus riverains de l'aéroport d'Orly, pour faire reculer le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Le Préfet du Val-de-Marne

doit revoir sa copie. Les élus de Grand Paris Sud, peu représentés à la CCE, ont, de leur côté, appuyé cette démarche par un courrier adressé directement au Premier Ministre.

ZAC de Villeray à Saint Pierre du Perray, Sénart laisse béton ?

Rappel : la ZAC de Villeray prévoit la construction de 1270 logements, ce qui nous paraît risqué étant donné la fragilité du territoire de Sénart.

Notre collectif GPSE a adressé mi-novembre un courrier à l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart et à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, qui recense les difficultés inhérentes à ce type de mégaprojet (cf. notre précédente Lettre n° 14 de décembre 2020).

Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.

Nous demandons entre autres qu'une véritable concertation avec les habitants soit organisée. Des séminaires fermés en préparation entre experts et initiés ne peuvent en tenir lieu. Le développement urbain de Sénart, à commencer par ce projet, a besoin d'un traitement démocratique le plus large possible... Quand le comprendra-t-on ?

GPSE : qui sommes-nous ?

Suite à la création début 2016 de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud / Seine-Essonne-Sénart, des associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant, dans ce périmètre, sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie, de la promotion du développement durable, ont décidé de constituer ensemble un **collectif associatif intitulé [Grand Paris Sud Eco citoyen]**.

Ce collectif a pour objectif de faire entendre, au prisme du développement durable, **une voix de la société civile, citoyenne et associative**, pour toutes les questions qui détermineront les politiques mises en œuvre par cette nouvelle agglomération maintenant comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, environnement, ... ;

Notre démarche se veut citoyenne car elle entend contribuer à une démocratie citoyenne vivante, favoriser des formes nouvelles de participation démocratique en donnant toute sa place à la société civile. Nous engageons les élus de la nouvelle agglomération à en faire vivre les conditions.

Notre objectif se veut aussi éco citoyen car nous souhaitons contribuer à la création d'un territoire durable plus respectueux des ressources naturelles, des populations, de l'environnement et du cadre de vie.

Les associations membres

Du collectif Grand Paris Sud Eco citoyen

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement...), C-E-E (Corbeil-Essonnes-Environnement), DDNA (Développement durable Notre avenir), EVRY Sud, EVRY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement)

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>

<http://gpse.e-monsite.com/>